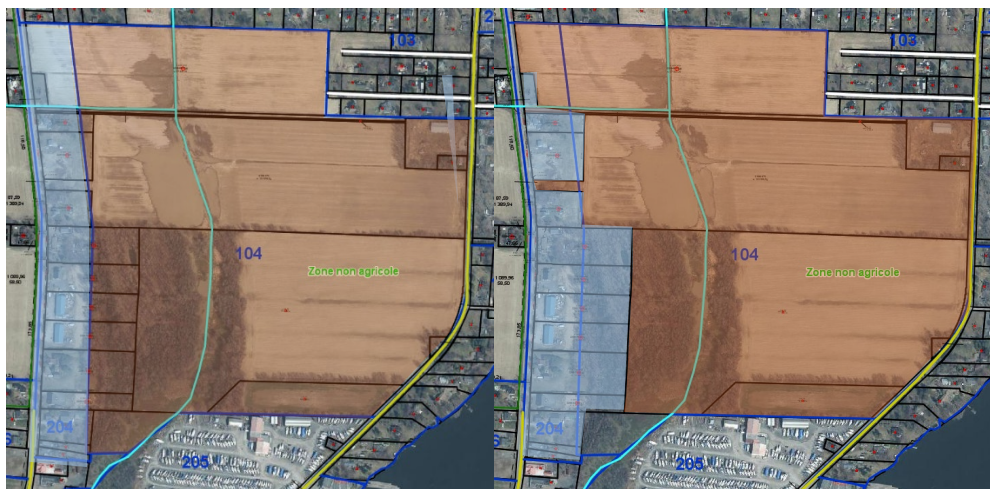


Ajustement des limites des zones

❖ Zone 104  et zone 204 



Avant

Après

Plusieurs lots empiètent à la fois dans la zone 104 et dans la zone 204. Les limites ont donc été ajustées afin de correspondre aux lignes de lots existantes.

❖ Zone 210.1  et 109.1 



Avant

Après

Le lot résidentiel 5 986 410 empiète actuellement dans la zone commerciale 210.1. Il y a lieu de l'inclure entièrement dans la zone 109.1.

❖ Zone 210.2 ■ et zone 304 ■



Avant



Après

Redéfinir la limite de la zone 210.2 qui déborde dans la zone 304.

❖ Zone 211 ■ et zone 109.1 ■



Avant



Après

La limite de la zone 211 empiète dans la zone 109.1. Un ajustement est requis.

❖ Zone 213 ■ et 112 ■



Avant

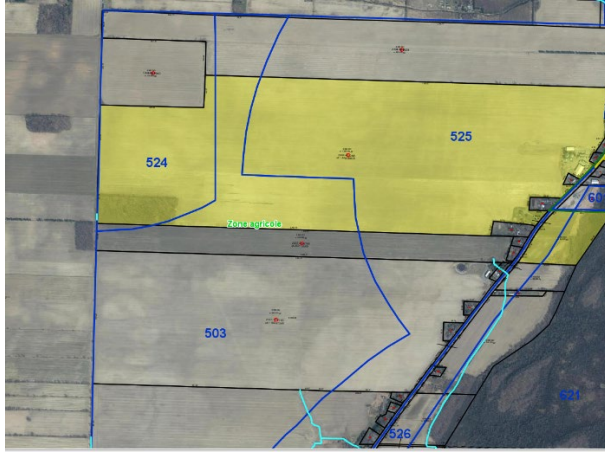


Après

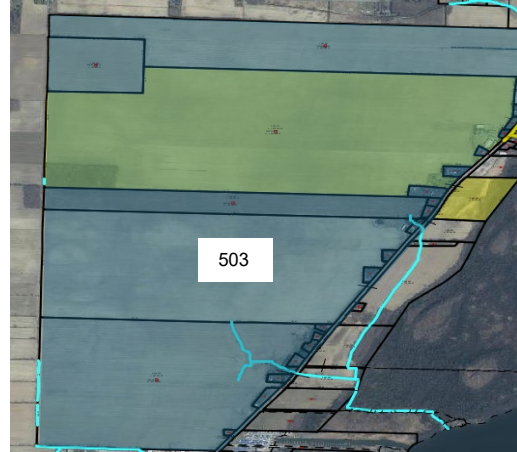
La limite de la zone 213 doit être revue afin d'inclure entièrement les lots 5 985 948 et 5 985 87.

Fusion des zones agricoles

- ❖ Zones 524, 525 sont fusionnées et ajoutées à la zone 503 pour devenir la zone 503

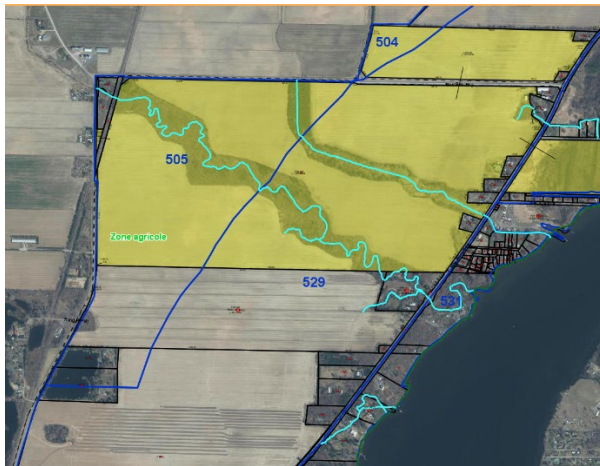


Avant

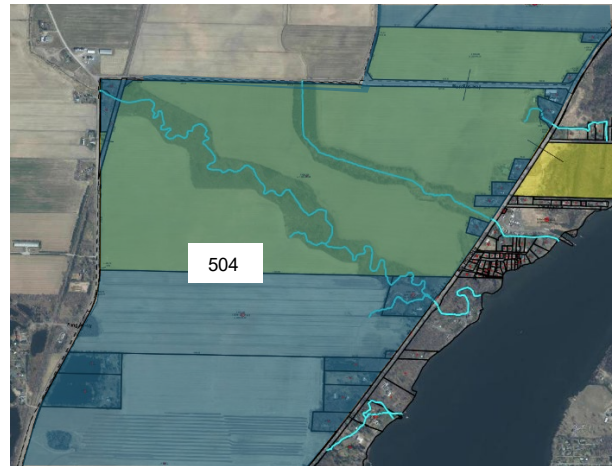


Après

- ❖ Zones 505, 529 sont fusionnées et ajoutées à la zone 504 pour devenir la 504



Avant



Après

